

Projet Éducatif

MRJC 70 – La Fabrique du Monde Rural

MRJC Haute-Saône

Année 2025-2030



Table des matières

Table des matières

1.Descriptif du Centre	2
Structure organisatrice :	2
Qu'est-ce que le MRJC :	2
Comment fonctionne le MRJC :	2
Lieu :	2
Effectifs :.....	3
Équipe :.....	3
2. Fonctionnement de l'accueil :	4
Législation de l'accueil :	4
Réglementation en vigueur :.....	4
Les locaux :	4
Inscriptions/Adhésions :.....	5
Transports.....	6
Prix :.....	6
Horaires d'ouvertures :	7
Journée type de l'accueil	8
Repas et goûter :.....	8
Les réunions :.....	9
Soins :.....	9
Modalité d'accueil pour les jeunes en situation de handicap :	10
3. Programme/Dynamique de projet :	11
4. Objectifs :.....	12
Objectifs Généraux et opérationnels :	12
Explications :	12
Les objectifs pédagogiques du MRJC :	12



1.Descriptif du Centre

Structure organisatrice :

La structure organisatrice est le MRJC : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne.

Son siège social est situé 2, rue de la Paix 93500 Pantin.

C'est une association loi de 1901, association de jeunesse et d'éducation populaire en milieu rural.

Qu'est-ce que le MRJC :

Le MRJC est un mouvement géré et animé par des jeunes de 13 à 30 ans. C'est un mouvement d'animateur.ices.

Par animateurs et animatrices nous entendons « celles et ceux qui vont mettre les individus en action, et ainsi donner vie à un groupe, un projet, une idée ».

En tant qu'acteur éducatif et par nos choix pédagogiques, nous voulons permettre à des jeunes de se rencontrer, de vivre, de faire ensemble, d'agir sur le monde d'aujourd'hui et de construire ensemble le monde de demain.

« L'animateur.ice permet à un groupe d'agir collectivement pour transformer la société. »

Comment fonctionne le MRJC :

Le MRJC est divisé en plusieurs sections départementales à travers la France.

Le Conseil d'Administration National donne des délégations de pouvoir aux Conseils d'Administrations locaux, notamment sur la trésorerie et la présidence.

C'est le cas du CA Local de la Fabrique du Monde Rural en Haute-Saône. Comme la section de Haute-Saône possède des locaux, elle dispose aussi, fait unique au MRJC, d'un CA intergénérationnel pour la faire vivre.

C'est dans ces locaux que se déroulera l'ACM dont il est question.

Lieu :

L'accueil se déroulera à La Fabrique du Monde rural, 49 Grande rue 70120 Combeaufontaine. Ce sont les locaux du MRJC Haute-Saône.

La Fabrique se situe sur la communauté de communes des Hauts du Val de Saône, en Haute-Saône (70).

Effectifs :

Un maximum de 12 jeunes entre 11 et 17 ans peuvent être accueillis par jour de fonctionnement ou l'animateur·ices est seul·e avec eux. Cette jauge peut augmenter en fonction de la présence d'autres animateur·ices occasionnel·les ou d'intervenant·es extérieur·es

La salle convivialité, qui sera le lieu d'accueil du local jeune en attendant que les locaux du local jeunes soit rénovés, a la capacité d'accueillir maximum entre 50 personnes.

Des jeunes adultes (18 à 21 ans) peuvent être présent·es pour des projets ponctuels liés à leur engagement au cours des années précédentes ou en tant que jeunes bénévoles dans l'association.

Ces majeurs ont l'expérience des « ACM » par leur participation aux activités des années passées. La plupart ont d'ailleurs passés leur BAFA ou BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur/de directeur) avec le MRJC. Ils seront bien sûr déclarés à Jeunesse et sport.

Équipe :

A la Fabrique, l'équipe se compose de deux personnes salariées.

Nom/prénom	Rôle/poste	Diplôme
Emma Andrianoff	Animatrice jeunesse	BPJEPS LTP
Lucie Bourdois-Risse	Facilitatrice	DUT carrière sociale

Emma accompagne en priorité les jeunes de 11 à 17 ans et a la charge de l'ACM.

Lucie, facilitatrice de la Fabrique du Monde Rural, est diplômée pour travailler avec des jeunes. Elle peut intervenir ponctuellement ou être leur interlocutrice pour tout ce qui concerne la Fabrique dans le cadre de leurs projets.

Le CA intergénérationnel et la « commission Local Jeune » sont également impliqués dans le projet d'ACM. La commission « Local Jeune » est composée de membre du CA et de jeunes adultes bénévoles intéressés pour en faire partie. Cette commission soutenue par le CA joue un rôle pédagogique : elle aide à concevoir et structurer le Local Jeune, notamment lors de sa création, et soutient l'animateur·ice permanent·e, en particulier pour la gestion des relations humaines et des situations complexes.

Elle prépare le terrain pour qu'un Conseil d'Administration (CA) de jeunes puisse émerger dans de bonnes conditions. Ce CA de jeunes s'occupera des aspects concrets du quotidien du Local Jeune, comme l'organisation des activités, les réunions, l'aménagement du lieu, et la recherches de financements (pour les jeunes en

responsabilités qui le souhaitent). Dans un premier temps ces missions incomberont à l'animateur·ice permanent·e.

2. Fonctionnement de l'accueil :

Législation de l'accueil :

Le Local Jeunes est un A.C.M. : Accueil collectif de mineur.

Il dépend du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports (S.D.J.S) qui est sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Ses référentes en Haute-Saône sont Martine Raguin (Tél. : 03 63 42 71 16 / Portable : 06 22 38 29 75) et Séverine Soufflet (Tél. : 03 63 42 71 18 / Portable : 06 18 22 41 88).

Réglementation en vigueur :

Les instructions et recommandations DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) sont disponibles dans le bureau de l'animateur·ice permanent·e, qui fait office de directeur·ice de l'ACM. Les numéros d'appels d'urgence et tous autres documents administratifs concernant l'ACM sont en évidence, disponibles dans ce bureau, ainsi qu'affiché dans la salle où se déroule l'accueil.

La documentation réglementaire et législative est à disposition des animateur·ices et des intervenants extérieurs au bureau. Les animateur·ices doivent s'y référer pour tous renseignements concernant l'organisation d'une activité spécifique.

L'encadrement des jeunes est respecté : un animateur·ice pour douze mineurs de plus de six ans.

En baignade, un animateur·ice diplômé·e (BNSSA) pour huit mineurs de plus de six ans.

Les locaux :

La plupart des activités proposées lors de l'ouverture du local jeunes se dérouleront à la Fabrique du monde rural.

Dans un premier temps, elles se dérouleront dans la salle de convivialité, rénovée en 2022 lors de la première phase des travaux. Selon les besoins des jeunes, les animations ou les projets, d'autres espaces de la Fabrique, comme le café associatif, pourront être réservés.

Les jeunes auront aussi accès à des toilettes PMR, un petit local de rangement et d'entretien, ainsi qu'un espace cuisine si nécessaire. Étant donné que la Fabrique est un Espace de Vie Sociale (EVS), une attention particulière sera portée à l'organisation

des activités pour éviter les chevauchements et garantir que les jeunes disposent de leur propre espace (sauf cas spécifiques dans le cadre de projets).

Après la deuxième phase des travaux, prévue pour 2026, un espace dédié au Local Jeune sera aménagé. Cette salle, entièrement pensée pour eux, sera équipée de tout le nécessaire : ordinateurs pour travailler, tables pour les réunions, canapés et jeux pour des moments de détente, bibliothèque, évier, réfrigérateur, etc. Une consultation sera organisée avec les jeunes déjà présents à la Fabrique afin de prendre en compte leurs besoins pour le mobilier et l'aménagement du local.

Enfin, de nombreuses activités pourront aussi avoir lieu en dehors de la Fabrique : en pleine nature, lors de visites de fermes, ou encore dans des locaux conformes aux normes mis à disposition par les communes ou la communauté de communes. Cela concerne aussi les camps et séjours. Dans ces cas-là, les parents seront informés à l'avance, notamment sur le lieu de rendez-vous.

Inscriptions/Adhésions :

1. L'adhésions :

L'adhésion au "Local Jeunes" s'élève à 15€ pour l'année et donne accès aux autres espaces de la Fabrique du Monde Rural sur les temps hors-ACM. Cette adhésion permet au local jeune d'avoir un fond de trésorerie, d'acheter du matériel pédagogique, des goûters et de financer des postes d'animateur.ices en CEE occasionnellement.

2. L'inscription :

L'inscription aux activités ne sera pas toujours requise, cela dépendra des intervenants extérieurs, des moyens de transport et/ou du coût de l'animation. Nous souhaitons offrir des espaces plus libres où les jeunes peuvent se responsabiliser, notamment en confirmant leur présence verbalement et en respectant leur engagement.

Cependant, il est important de souligner que pour participer au Local Jeune, il est obligatoire de remplir un dossier d'inscription (cf. annexes), avec toutes les informations nécessaires, les données importantes et les autorisations requises. Toutes les informations spécifiques et essentielles concernant chaque jeune, comme les allergies, régimes alimentaires ou soins particuliers, doivent être inscrites dans le dossier. Sans ce dossier, le jeune ne pourra pas être pris en charge par l'animateur·ice, sauf exception.

Une de ces exceptions, est le premier jour d'essai, proposé à chaque jeunes, où i-elles peuvent venir sans avoir rempli le dossier d'inscription en amont. Ce jour permet de découvrir le local jeune sans que ça soit engageant.

Transports

Lors du mercredi, un minibus fera l'aller-retour entre le collège de Jussey et la Fabrique du Monde Rural. Il arrivera pour récupérer les jeunes à 12h à la sortie des cours, ils pourront manger le midi à la Fabrique, avec l'animatrice (repas tiré du sac, nous ne faisons pas de restauration). Il les redéposera ensuite à la fin de l'accueil, au collège de Jussey à 17h.

Si vous habitez entre Jussey et Combeaufontaine n'hésitez pas à joindre l'animatrice pour envisager la possibilité de ramener votre jeune directement chez vous.

Afin que votre jeune puisse être récupéré par l'animatrice, il faut remplir le dossier d'inscription au Local Jeune, avec l'autorisation de transport en voiture, ainsi qu'un mot au collège autorisant votre jeune à sortir et à monter dans le mini-bus.

Ce système est possible grâce au collège de Jussey, qui nous soutient dans nos actions, et à la communauté de communes de Hauts du Val de Saône, qui nous met le minibus à disposition.

Les conducteur·ices seront Louis Laval (président) Lucie Bourdois-Risse (Facilitatrice) et Emma Andrianoff (animatrice permanente). Les trois ont leur permis depuis plus de trois ans.

Si toutefois un problème d'ordre mécanique, ou autre subvenait, et empêchait le minibus de passer, les familles, les jeunes et le collège en seront alerté immédiatement

Prix :

Les prix des animations sont à déterminer en fonction du programme. Elles seront payantes en présence d'intervenant·es extérieur·es, ou de besoins spécifiques. Nous essayons au maximum de rendre le "Local jeunes" accessible pour toutes et tous. Nous veillerons à tenir compte des freins financiers de certaines familles.

Nous accepterons prochainement les ATL (Aide au Temps Libre de la CAF).

Pour les colos et les séjours proposés aux jeunes et organisés par le MRJC Haute-Saône et le MRJC Doubs, nous pratiquons des tarifs différenciés (prix de soutien, prix de base, prix solidaire).

En ce qui concerne les projet mis en place par les jeunes, il est possible que leur participation soit requise en fonction des besoins du budget/ du projet. L'objectif est de couvrir les frais individuels du projet, tels que la nourriture, le logement, etc Ces temps sont imbriqués dans le fonctionnement du local jeune.

Cependant pour pallier ce coût, les jeunes peuvent décider de monter des stands d'autofinancement, ou de remplir ce qu'on appelle des appels à « Projet Jeunes » (proposés par la CAF et la MSA) le tout accompagné de l'animateur·ice.



Le paiement peut être effectué par espèces ou chèques. Les virements sont aussi envisageables au besoin.

Horaires d'ouvertures :

Pour l'instant l'ACM sera déclaré avec une ouverture du Local Jeune, le mercredi et le samedi.

Il sera ouvert le mercredi de 12h à 17h avec possibilité de manger sur place en ramenant son repas.

Ainsi que le samedi de 14h à 17h.

En cas de fermeture exceptionnelle du Local Jeune pour les congés ou les formations de l'animatrice, un message sera envoyé aux parents et aux jeunes, notamment via le groupe WhatsApp prévu à cet effet.

Les horaires pourront varier en fonction des activités et des projets

Le mercredi sera consacré aux activités, à l'accueil des nouveaux et aux moments de convivialité. Le samedi sera plutôt réservé aux jeunes qui veulent travailler en équipe sur des projets et prendre des responsabilités. Mais ces deux fonctionnements peuvent se compléter.

L'appropriation du "local jeune" par et pour les jeunes sera un enjeu omniprésent et adaptable selon les années et les jeunes présent.es. Un groupe de jeunes, fonctionnant comme un Conseil d'Administration (CA), pourra être créé pour gérer le Local Jeune, ses activités et ses projets, dès que certains se sentiront prêts.

L'animateur.ice sera garant-e de la prise de responsabilité des jeunes, en veillant à ce qu'elle soit accessible à tous-tes. Il s'agit de tenir compte de la singularité de chacun, de viser l'autonomie, et l'engagement des jeunes.

La facilitatrice, elle, sera garante du lien entre ce groupe de jeunes et les autres instances de la FMR. Il s'agit de permettre aux différents publics de porter des projets communs.

Il est au cœur de ce Local Jeunes de pouvoir permettre aux jeunes qui le fréquentent de choisir, d'agir en fonction de leurs besoins et attentes.

Dans cette même optique des réunions peuvent être programmées en soirée la semaine. Notamment pour des équipes de jeunes qui sont en train de construire un projet et qui ont besoin du matériel mis à disposition dans les locaux et/ou de l'aide de l'animateur.ice.

Le local doit être le plus accessible possible : dans cette optique, des réunions peuvent être organisées en soirée durant la semaine, notamment pour les groupes de jeunes qui

travaillent sur un projet et ont besoin du matériel disponible et/ou du soutien de l'animateur·ice.

Pour finir, il y aura aussi des ouvertures « exceptionnelles » du Local Jeunes, tout au long de l'année (colos, mini-camps, « ciné soupe »). Ces ouvertures se feront surtout hors-les-murs.

L'activité de la Fabrique, qui vise à animer le territoire avec diverses propositions culturelles, permettra également au Local Jeune de participer à ces événements, sous la responsabilité de l'animateur·ice. Certains de ces événements se feront en partenariats avec d'autres associations, telles que l'Anartiste à Lavigney, Écho system à Scey-sur-Saône, etc.

Journée type de l'accueil

Sur un fonctionnement ordinaire, l'accueil du Local Jeune se fera toujours avec une trame similaire.

12h-14h (le mercredi) : Nous récupérons les jeunes au collège et nous prenons le temps de manger tous et toutes ensemble.

14h-14h30 : Temps d'accueil et energizer

14h30- 16h15 : Animations

16h : Goûter

16h15-16h45 : Temps de ménage obligatoire

16h45-17h : Le mercredi, retour au collège

17h-17h15 : Accueil des parents, temps d'échange, départ des jeunes

Repas et goûter :

Dans le cadre du fonctionnement ordinaire, aucun repas n'est proposé aux jeunes, sauf les goûters. Il est cependant possible de manger à la Fabrique le mercredi midi avec l'animateur·ice. Il faudra alors prévoir de prendre son repas.

De façon exceptionnelle, il peut être proposé des repas partagés, réalisés avec les jeunes, lors des vacances ou des samedis.

Il a été choisi de considérer les repas et/ou goûters comme des moments conviviaux et essentiels pour créer du lien, dans une démarche d'éducation populaire.

Dans cette même optique, des goûters sont proposés tous les après-midis d'ouverture.

Lors de sorties à la journée, il peut être demandé un repas "tiré du sac".

Bien sûr, lors des camps/colos, les petits déjeuners, repas, et goûter sont inclus.



Les réunions :

Tous les mardis matin, animateur·ice et facilitateur·ice font un point de « COMMENT CA VA » concernant tous sujets liés à la Fabrique du Monde Rural et notamment au Local Jeunes.

Le CA de la Fabrique se retrouve une fois par mois, il est souhaité que la commission “Local jeunes” vise ce même rythme. S’il y a la moindre question à régler rapidement, la commission se réunira au plus vite.

Les réunions les plus importantes se font avec les jeunes. L'objectif de cet ACM est de rassembler des groupes de jeunes et de leur donner des responsabilités, si cela les intéresse. Le premier pas pour prendre ces responsabilités est de participer aux décisions concernant leur lieu, le Local Jeune. Cela peut inclure des choix comme la couleur des murs, l’implication dans les travaux, ou encore la création d’un "CA" (Conseil d'Administration) de jeunes pour gérer la vie du Local Jeune, ses activités, son budget, etc.

Ces réunions ne sont pas fixes et sont organisées en fonction des besoins et des disponibilités des jeunes, et surtout à leur demande, même si l'animateur·ice les accompagne toujours.

L'animateur·ice de la Fabrique fait aussi partie d’une « commission séjour » qui se réunit environ une fois par mois pour organiser les camps et séjours régionaux.

Soins :

Dans le cadre des activités, les animateur·ices veillent au bien-être et à la santé de chaque jeune.

En cas de problème survenant lors de l’accueil, l’animateur·ice/directeur·ice, qui prend le rôle d’assistant sanitaire sur l’accueil à l’année sera prévenu·e en premier. C’est lui/elle qui se chargera de contacter les parents ou les secours le cas échéant.

Il faut préciser qu’en fonction de la gravité de l’accident, les secours seront appelés avant les parents.

Une pharmacie est située un peu plus haut dans la rue où se situe la Fabrique, au 34B Grande Rue.

Le médecin le plus proche est au 5 Rue de Franche-Comté, 70120 Combeaufontaine, soit à 600m de la Fabrique.

Du matériel de soin est prévu sur les lieux de l’ACM conformément à la liste établie par la DDCSPP.

Lors des sorties des trousse de secours sont emportées.

Au besoin, le bureau de la direction fera office de coin infirmerie. Il est suffisamment isolé pour que des soins puissent être réalisés dans un cadre protégé.

Un cahier d'infirmerie relevant tous les soins dispensés dans le cadre de l'accueil est tenu à jour.

Aucun médicament ne peut être donné sans ordonnance du médecin traitant, accompagné d'une autorisation de soin signée des parents.

Modalité d'accueil pour les jeunes en situation de handicap :

Les locaux utilisés pour l'ACM sont situés dans la partie déjà rénovée de la Fabrique, ils sont donc complètement aux normes pour des jeunes en situation de handicap moteur, l'établissement est un ERP (établissement recevant du public) et répond aux normes PMR.

Cependant, dans le cas où un parent souhaiterait inscrire son enfant en situation de handicap moteur ou trouble psychique, un temps de réunion sera organisé avec l'animateur·ice permanent·e de l'accueil et les responsables légaux afin de tenir compte de la singularité et des besoins spécifiques de l'enfant. Il est préférable d'envisager les solutions pour l'accueillir au mieux, et de faciliter son inclusion au sein du groupe, afin qu'i·elle puisse s'y épanouir.

Gérer et animer les conflits

- Animation de temps de régulation du local jeune animé par l'animatrice et la facilitatrice le cas échéant (plusieurs fois dans l'année) ;
- Conflit verbal entre jeunes : l'animatrice prendra chaque jeune à part pour qu'ils.elles expliquent la situation, puis prendra un temps avec les jeunes afin de clore le conflit et repartir sur de bonne base
- Conflits physiques : Séparation des jeunes, réunion avec l'animatrice et la facilitatrice et les.le.la jeune.e concerné.es, les parents seront également prévenus.
- Conflits entre jeunes et animatrice : Temps de discussion avec l'animatrice et le.a jeune, si besoins, présence de la facilitatrice et d'un membre de la commission jeunesse. Le cas échéant, une réunion avec les parents sera demandée.
- Exclusion temporaire : si les conflits persistent avoir mis en place les différentes étapes si dessus. Les motifs qui nécessitent une exclusion temporaire sont : insultes de quelques natures que ce soit, harcèlement, violence verbale portant atteinte à l'intégrité de la personne (jeunes ou animatrice), violence physique.
- Exclusion définitive : si les conflits persistent avoir mis en place les différentes étapes si dessus et qu'il y a une répétition des motifs suivants : insultes de quelques natures

que ce soit, harcèlement, violence verbale portant atteinte à l'intégrité de la personne (jeunes ou animatrice), violence physique.

3. Programme/Dynamique de projet :

Au début, les programmes d'activités, notamment pour les mercredis, seront préparés à l'avance pour permettre aux jeunes de se les approprier, ainsi que d'ajouter ou modifier des activités. Cependant pour être fidèle au projet du MRJC, l'intérêt est de laisser la liberté aux jeunes de concevoir le support de leurs rencontres.

En ce qui concerne la dynamique de projet, ainsi que la mise en responsabilité des jeunes, le MRJC est fort d'une longue expérience dans ce domaine.

De nombreuses ressources sont mises à dispositions de l'animateur·ice permanent·e par le mouvement, lui permettant de se former sur la façon d'animer les jeunes, le montage de projet, et la mise en responsabilité.

Les outils sont toujours adaptés en termes de pédagogie à l'âge des jeunes, et à leur nombre.

Dans ces différents outils utilisés et mis à disposition par et pour les animateur·ices du MRJC, on peut retrouver ceux-ci :

- Fiches PIAFS (Pistes et Informations pour l'Animation et la Formation),
- Q-sorts, exercices pour faciliter la prise de parole,
- Livrets pratiques de méthodologie de projet (RESPIRE),
- Livrets de jeux et d'activités à réaliser avec des jeunes,
- Presse spécialisée (revue TransRural Initiatives qui reprend des initiatives de développement du milieu rural et dont le MRJC est co-rédacteur), etc.
- Le rural à la loupe, livret de méthodologie d'un diagnostic de territoire à destination des jeunes,
- Les principes de l'éducation populaire : le voir-juger-agir,
- Et de nombreuses autres ressources disponibles sur place ou mises à disposition par le National.



4. Objectifs :

Objectifs Généraux et opérationnels :

Explications :

Les « objectifs généraux » représentent le sens que l'équipe d'animateur·ices et/ou de jeunes veut donner à l'action à réaliser, en s'inscrivant dans un projet de territoire.

À partir de ces objectifs généraux, on établit les « objectifs opérationnels », qui correspondent à la mise en œuvre concrète sur le terrain.

Au niveau national, le MRJC dispose d'un projet éducatif et politique, mis à jour tous les 7 ans avec la participation de tous les militant·es du mouvement. Ce projet présente les valeurs du mouvement, nos aspirations à agir au sein de nos sections, ainsi que notre projet de territoire, qui guide nos actions locales.

Les objectifs pédagogiques du MRJC :

Le MRJC est porteur d'une histoire de bientôt 100 ans, avec un héritage riche et des ambitions sans cesse renouvelées, que nous nous approprions et réinventons collectivement.

Nos intentions éducatives sont développées dans le projet pédagogique, et s'appuient sur le projet éducatif du MRJC.

Si vous souhaitez le lire, vous pouvez en faire part à l'animateur·ice permanent·e, il est à votre disposition.